

Le partenaire

POUR TRAVAILLER ENSEMBLE À L'AMÉLIORATION

DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

volume 13, n° 1



février 2004

Un nouveau président-directeur général, le docteur Michel Baron

Le 14 janvier 2004, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a nommé le docteur Michel Baron président-directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, qui a été remplacée par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie le 30 janvier 2004.

Le docteur Baron, originaire de Lac-Mégantic, a effectué ses études de médecine à l'Université de Sherbrooke où il a été diplômé en 1971. Par la suite, il a poursuivi sa formation en médecine interne en 1975 et en gériatrie en 1987.

Le docteur Baron sera responsable d'orchestrer la mise en œuvre des nouvelles orientations nationales et aura notamment, au cours des prochains mois, à définir et à proposer un modèle d'organisation de services intégrés pour la population, modèle qui s'appuiera sur les réseaux locaux en Estrie. La compétence et la qualité de gestionnaire du docteur Baron ainsi que ses liens avec les milieux médical et universitaire lui faciliteront

certainement la tâche afin de mieux arrimer les services généraux et les services spécialisés, pour le bénéfice de la population de l'Estrie.

Enfin, rappelons que le docteur Michel Baron, doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke pendant huit ans, a été couronné Ambassadeur du Mérite Estrien, le jeudi 5 février 2004, au Théâtre Granada lors du 12^e gala annuel orchestré par le quotidien *La Tribune*. Cet événement réunissait 63 personnes ayant reçu le titre de personnalité de la semaine en 2003.

L'Agence régionale accueille et félicite son nouveau président-directeur général!

santé et des services sociaux ainsi que des cliniciens et des cliniciennes. Cette situation permettra à la fois d'assurer la continuité et de favoriser un nouveau dynamisme, ce qui offrira les conditions propices à la nécessaire évolution vers un réseau plus efficace et davantage centré sur les personnes qu'il dessert. Voici les membres du conseil d'administration :

- M. Gérald Badger;
- M. Michel Baron;
- Mme Linda Beauchamp-Provencher;
- M. Jean Boillard;
- Mme Suzanne Boulanger;
- Mme Christiane Daoust;
- Mme Lise Drouin-Paquette;
- M. Francis Gagnon;
- M. Pierre Gendron;
- Mme Wendy Lessard-Durrant;
- Mme Louise Lévesque;
- M. Daniel Lussier;
- M. Denis Paré;
- M. Alex G. Potter;
- M. Marc Quessy;
- M. Michel Tousignant.

Un nouveau conseil d'administration vient d'être nommé

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, a nommé, le 30 janvier 2004, les seize membres du conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie.

Outre le président-directeur général, monsieur Michel Baron, le nouveau conseil est composé de neuf membres du conseil d'administration précédent et de six nouveaux membres. Il regroupe des citoyens et des citoyennes engagés dans leur milieu, des gestionnaires du réseau de la

Enfin, lors de son assemblée du 11 février 2004, le conseil d'administration a élu :

- M. Denis Paré, président;
- Mme Lise Drouin-Paquette, vice-présidente;
- M. Michel Baron, secrétaire et membre d'office.

Félicitations à toutes ces personnes!

Un projet pilote pour un partenariat avec les maisons de jeunes de Sherbrooke

Le conseil d'administration a donné son accord pour le Projet pilote pour un partenariat : Soutien et consolidation des maisons de jeunes de Sherbrooke. Cependant, cette acceptation est conditionnelle à la disponibilité d'un budget de développement dans le secteur des maisons de jeunes.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke reconnaissent et financent les huit maisons de jeunes déjà existantes sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. Le soutien

financier visé par la Ville de Sherbrooke est de 17 060 \$ par maison de jeunes et celui de l'Agence régionale est de 64 430 \$, pour un total de 81 490 \$.

Pendant la période de consolidation, les maisons de jeunes qui reçoivent

actuellement une assistance financière supérieure à 81 490 \$ maintiendront le statu quo concernant leur financement, tandis que les autres verront leur budget s'accroître en donnant priorité à celles qui ont le plus grand déficit par rapport au budget visé de 81 490 \$.

2 437 613 \$ pour contrer l'itinérance à Sherbrooke

En juillet 2003, le gouvernement du Québec a conclu une nouvelle entente bilatérale avec le gouvernement fédéral pour prévenir et réduire l'itinérance dans certaines villes centres du Québec. Le montant accordé pour la réalisation de projets à Sherbrooke est de 2 374 280 \$ pour trois ans. De plus,

cette entente confie à nouveau aux agences de développement de réseaux locaux de services de santé et des services sociaux le mandat de la coordination du programme IPAC-Itinérance (Initiative de partenariats en action communautaire) sur leur territoire. Le gouvernement du Québec accorde à

l'Agence régionale un montant de 63 333 \$.

Un appel de projet a été lancé en septembre 2003. Le comité d'analyse a retenu quinze projets à recommander au comité conjoint de gestion fédéral-provincial du programme IPAC-Itinérance. Les projets recommandés pour la ville de Sherbrooke, pour 2003-2006,

sont les suivants :

Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Centre communautaire du Partage St-François	Acquérir pour consolider notre devenir	356 960 \$
Centre St-Michel	Déjeuners thématiques pour les itinérants	80 000 \$
CLSC de Sherbrooke	Table de concertation sur l'itinérance à Sherbrooke	90 000 \$
Coalition sherbrookoise pour le travail de rue	Sortir du cul de sac... de la rue	79 989 \$
Gestion SMES	Plateau rural	70 000 \$
Groupement d'insertion communautaire La Phase	Droit de parole aux itinérants	39 218 \$
La Chaudronnée de l'Estrie	Soupe populaire et Intervention	208 000 \$
La Grande table	J'avance et je progresse	84 000 \$
La Source-Soleil inc.	Vers l'autonomie	140 000 \$
Le Tremplin 16-30 de Sherbrooke	Itinérance et continuité de services	354 485 \$
Maison Jeunes-Est	Jamais sans toit...2	162 000 \$
Moisson Estrie	Une moisson pour contrer l'itinérance « phase 2 »	94 000 \$
Partage St-François	Accueil Poirier... implantation	389 559 \$
Partage St-François	Intervention	33 779 \$
Service d'aide Bruno Dandenault	Qualilogis... la suite	192 290 \$

Le Centre Jean-Patrice-Chiasson se relocalise

Le Centre Jean-Patrice-Chiasson / Maison Saint-Georges se relocalisera dans de nouveaux locaux. En effet, le conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a autorisé l'établissement à effectuer les travaux d'aménagement et de construction au 1930, rue King Ouest, pour un coût ne devant pas dépasser 1 669 351 \$ afin de lui permettre d'y installer ses services.

Le financement de ce projet sera assuré à même les économies nettes annuelles de location d'espaces (82 488 \$) et par une contribution récurrente des crédits régionaux (42 447 \$). De plus, des crédits régionaux non récurrents seront utilisés pour un montant estimé à 101 300 \$ afin de supporter les dépenses non récurrentes rattachées au projet. Enfin, le conseil d'administration a autorisé le transfert des titres de propriété du Centre de réadaptation Estrie au Centre Jean-Patrice-Chiasson / Maison Saint-Georges.

Le Centre Jean-Patrice-Chiasson / Maison Saint-Georges est un centre de réadaptation en alcoolisme, toxicomanie et santé mentale. Il occupe actuellement des locaux loués sur la rue Galt Ouest et son bail prendra fin le 30 octobre 2004. Cet établissement connaît des difficultés dans son offre de service en raison de l'exiguïté des locaux. Sa relocalisation dans des locaux autrefois occupés par le Centre de réadaptation Estrie avant son déménagement au Complexe St-Vincent-de-Paul permettra, entre autres, de régler ce problème.

Pour un meilleur encadrement clinique auprès des enfants et leur famille

Dans le cadre du Programme de soutien aux jeunes parents, le conseil d'administration, lors de son assemblée du 11 février 2004, a accordé aux CLSC une somme non récurrente de 124 246 \$ en 2003-2004, et un montant récurrent de 103 577 \$, dès 2004-2005. Cette somme récurrente permettra aux CLSC d'assurer l'encadrement clinique des intervenants dispensant les services préventifs auprès de la clientèle du programme de prévention auprès des enfants de 0 à 5 ans et leur famille. Les critères de répartition sont les suivants :

- démographiques : 45 %
- géographiques : 15 %
- socio-économiques : 40 %

Voici la répartition accordée par MRC :

MRC	Budget non récurrent 2003-2004	Budget récurrent 2004-2005
Ville de Sherbrooke	47 429 \$	39 541 \$
MRC d'Asbestos	9 594 \$	7 995 \$
MRC de Coaticook	9 043 \$	7 539 \$
MRC du Granit	12 055 \$	10 049 \$
MRC du Haut-Saint-François	13 797 \$	11 502 \$
MRC de Memphrémagog	19 170 \$	15 981 \$
MRC du Val-Saint-François	13 158 \$	10 970 \$

Ce programme s'adresse aux jeunes familles. Le programme débute alors que la jeune femme est enceinte. Il mise sur un suivi intensif et continu du début de la grossesse jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école, sur le soutien de la communauté et sur l'action intersectorielle.

En mars 2003, le conseil d'administration a réparti une somme de 846 037 \$ aux CLSC et aux organismes communautaires s'adressant aux femmes enceintes et aux parents de jeunes enfants.

Trois nouveaux membres au Forum de la population

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a nommé trois nouveaux membres au Forum de la population, soit Mme Jocelyne Godbout ainsi que MM. Georges Allard et André Paradis. Ces trois personnes remplacent MM. Jean-Louis Bouffard, Michel Dupuis et Daniel Hamann pour la durée non écoulée de leur mandat. Ces personnes ont remis leur démission en novembre 2003. Les trois vacances ont été comblées par des personnes figurant sur la liste des substituts et ce, en conformité avec les règles de fonctionnement du Forum de la population.

Programme de subventions en santé publique : lancement du concours 2003-2005

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie vient d'adopter la procédure régionale pour le concours 2003-2005 du Programme de subventions en santé publique.

Nouvelle répartition budgétaire pour soutenir les activités de santé publique

Lors de son assemblée du 11 février 2004, le conseil d'administration a décidé d'effectuer une nouvelle répartition budgétaire pour soutenir les activités de santé publique. En effet, depuis 1995, l'ancienne Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie a accordé plusieurs budgets de développement afin d'améliorer l'offre de service en santé publique dans les établissements de première ligne.

On pense au Programme intégré de prévention auprès des enfants de 0 à 5 ans et leur famille vivant en milieu de pauvreté, au Programme de prévention en santé mentale dans les écoles primaires, au Programme de prévention des maladies chroniques, au Programme de prévention des chutes pour les personnes âgées, au Programme de lutte au tabagisme et au Programme québécois de dépistage du cancer du sein, etc.

Ainsi, au cours des années, la Régie régionale a soutenu, en collaboration avec les CLSC, le déploiement de plusieurs services de santé publique dans les MRC. Pour en assurer une implantation adéquate, la Régie régionale a conservé, dans des fonds régionaux, tel que convenu avec les partenaires et tel qu'adopté par le conseil d'administration, des budgets régionaux servant aux frais de formation, à l'achat de matériel, aux campagnes de communication et à l'évaluation reliés à certains programmes de prévention.

Actuellement, certains fonds régionaux sont largement suffisants pour couvrir les frais connexes reliés aux programmes tandis que d'autres sont nettement insuffisants. C'est pourquoi, par souci de transparence

auprès de nos partenaires, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a effectué une révision des fonds régionaux de santé publique.

Le conseil d'administration de l'Agence régionale a donc décidé de réaffecter 766 447 \$ pour supporter sept secteurs d'activités et ce, de la façon suivante :

- 332 700 \$ pour des activités de prévention s'adressant aux enfants de 0 à 5 ans et leur famille et pour offrir à la population certaines activités de prévention identifiées dans le Plan d'action régional de santé publique;
- 34 446 \$ pour le Programme de prévention en santé mentale;
- 65 240 \$ pour le Programme de prévention des maladies chroniques;
- 30 061 \$ pour le Programme de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées (prévention des chutes) et la prévention des traumatismes;
- 304 000 \$ pour le Programme de lutte au tabagisme.

Le concours sera lancé à la mi-février 2004 auprès des établissements et organismes promoteurs. Ceux-ci ont jusqu'à 16 h 30, le 2 avril 2004, pour indiquer leur intention de participer au concours et jusqu'à 16 h 30, le 31 mai 2004, pour présenter un projet détaillé. L'Estrie est assurée d'une somme de 100 000 \$ pour l'exercice 2003-2004 et d'un montant équivalent pour 2004-2005, sous réserve d'une confirmation par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Compte tenu de la non-réalisation d'un projet subventionné en 1999-2001 et de la décision d'un promoteur de ne pas soumettre un projet détaillé en 2001-2003, la somme totale prévue pour le concours 2003-2005 sera de l'ordre de 300 000 \$.

Ce programme vise à supporter la réalisation d'études de problématiques spécifiques à la santé publique et l'évaluation de programmes ou d'interventions en promotion et en prévention des maladies, des problèmes psycho-sociaux et des traumatismes.

Tout établissement ou organisme du réseau public de la santé et des services sociaux, incluant les organismes communautaires reconnus officiellement par l'Agence régionale, peut présenter un projet selon des modalités prévues dans la procédure régionale. La Direction de la santé publique et de l'évaluation de l'Agence régionale est également éligible en raison de son mandat spécifique.

Une fois jugés admissibles, les projets soumis sont classés par ordre selon les critères et la pondération qui suivent :

Critères de pertinence	Points
• Degré de conformité avec les stratégies du Programme national de santé publique 2003-2012	15
• Caractère novateur quant au développement des connaissances au plan de la problématique ou des objectifs poursuivis ou au développement des compétences régionales et ce, en relation avec la dynamique régionale	10
• Niveau d'implication avec d'autres acteurs (établissements et organismes du réseau et hors réseau) et coordination des efforts communautaires entre ces acteurs	10
• Implication de plus d'un territoire de MRC	5

Critères de qualité et d'utilité	Points
• Cohérence des objectifs du projet en regard de la problématique	10
• Qualité de la méthodologie (approche envisagée, population à l'étude, méthodes de collecte de données, variables, type d'analyse, capacité démontrée de mener le projet à bonne fin, réalisme de l'échéancier)	20
• Applicabilité des résultats et possibilité de généralisation ou de transférabilité des connaissances acquises.	15
• Qualité du plan de diffusion et des stratégies de transfert des connaissances acquises.	15

Pour être retenu pour une subvention, un projet doit cumuler au moins la moitié des points dans chacun des groupes de critères, soit un minimum de 20 points pour les critères de pertinence et un minimum de 30 points pour les critères de qualité et d'utilité.

42 264 \$ pour favoriser l'accès aux services en langue anglaise

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a alloué un montant non récurrent de 42 264 \$ à la région pour l'année 2003-2004 afin de favoriser l'accès aux services en langue anglaise. Une première somme de 21 132 \$ a été réservée pour la coordination du dossier tandis que l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a réparti un deuxième montant de 22 910 \$, incluant un solde de 1 778 \$ de l'année dernière, de la façon suivante :

• Centre de santé de la MRC d'Asbestos	117 \$
• Carrefour de la santé et des services sociaux du Val Saint-François	2 536 \$
• Centre de santé Memphrémagog	3 500 \$
• Centre de santé de la MRC de Coaticook	250 \$
• Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	6 807 \$
• Centre de réadaptation de l'Estrie	3 900 \$
• Villa Marie-Claire	1 000 \$
• Centre jeunesse de l'Estrie	2 300 \$

- le respect des exigences du Ministère;
- le respect des mesures prévues au Plan d'action régional dans ce dossier;
- la prise en compte du volume de demandes et du soutien financier alloué à la région dans ce dossier;
- le choix d'éviter le saupoudrage;
- l'importance des besoins de formation linguistique du personnel dans des secteurs ciblés;
- la consolidation et la poursuite des activités amorcées en 2002-2003;
- la priorité aux projets qui démontrent que les usagers, le personnel et les services sont ciblés.

Les projets retenus visent principalement la formation en langue anglaise du personnel et la traduction de documents d'information et d'instruction aux usagers et aux usagères. Cette répartition repose sur les critères adoptés par le conseil d'administration de l'Agence régionale lors de son assemblée du 11 février 2004, soit :

23 175 \$ pour favoriser l'accessibilité aux services pour les communautés culturelles

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a alloué une somme non récurrente de 23 175 \$ à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie dans le cadre du programme ministériel sur l'accessibilité des services de santé et des services sociaux aux clientèles des communautés culturelles pour l'année 2003-2004. Cette somme se répartit de la façon suivante :

Établissement	
• CLSC de Sherbrooke :	
- soutien à la traduction	10 175 \$
Organismes reconnus	
• Service d'aide aux néo-canadiens de Sherbrooke :	
- soutien aux personnes victimes de traumatisme de la guerre	10 000 \$
• Centre pour femmes immigrantes :	
- soutien pour les ateliers « Techniques en communication langagières »	1 000 \$
Organisme non reconnu	
• Fédération des communautés culturelles de l'Estrie :	
- séances d'information sur les services	2 000 \$

Dans le cadre de la régionalisation de l'immigration de 1994, le Ministère a adopté des orientations et un plan d'action pour 1994 à 1997 qui conférerait à l'Estrie et à cinq autres régions administratives du Québec le statut de région prioritaire en regard de l'accueil des personnes immigrantes. C'est dans ce contexte que la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie a adopté, en octobre 1996, un plan d'action qui identifie des objectifs et des mesures visant à favoriser l'accessibilité des services pour la clientèle immigrante.

Depuis 1994, le Ministère verse un montant non récurrent de 23 175 \$ annuellement afin de soutenir les projets de recherche, d'information, de formation ou de sensibilisation qui visent à permettre de mieux adapter les services en région. De plus, il octroie annuellement une somme non récurrente de 12 465 \$ pour assurer la coordination d'une banque d'interprètes linguistique et culturelle. C'est l'organisme communautaire Service d'aide aux néo-

canadiens de Sherbrooke qui est mandataire de ce dossier.

Les établissements et organismes concernés par l'offre de service aux personnes immigrantes ont été invités à faire part de leurs projets et besoins dans ce dossier pour 2003-2004. Les demandes reçues totalisaient 32 674 \$ et concernaient :

- le soutien financier pour la traduction en plusieurs langues de documents destinés aux usagers;
- la tenue de sessions d'information sur les services de santé et les services sociaux;
- le soutien financier pour les services aux personnes ayant vécu des traumatismes de la guerre;
- le soutien financier pour une recherche action sur la violence subie par les femmes immigrantes.

Quatre membres observateurs à la Commission infirmière régionale de l'Estrie

Lors de son assemblée du 11 février 2004, le conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a désigné quatre membres à titre de membres observateurs à la Commission infirmière régionale de l'Estrie. Il s'agit de :

Pour un mandat de deux ans :

- Mme Johanne Turgeon, chef du Service des programmes, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie;
- Mme Denise Vincent, infirmière, CLSC-CHSLD du Haut-St-François.

Pour un mandat d'un an :

- Mme Johanne Faucher, infirmière, Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;
- M. Alain Gagné, infirmier, Centre de santé de la MRC de Coaticook.

De plus, un appel de candidatures a été fait en novembre 2003 suite à l'expiration du mandat de deux ans de certains membres de la Commission infirmière. Les personnes suivantes ont été désignées membres au sein de la Commission infirmière pour un mandat de trois ans :

- Mme Pierrette Couture, infirmière désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils des infirmières et infirmiers de la région de l'Estrie;

- Mme Joanne Dubreuil, infirmière désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils des infirmières et infirmiers de la région de l'Estrie;
 - Mme Danielle Lareau, infirmière désignée par et parmi les gestionnaires des soins infirmiers des établissements de la région (les directeurs des soins infirmiers ou responsables de soins infirmiers).
- Enfin, la Commission infirmière a aussi désigné ses officiers pour un mandat d'un an. Les personnes élues sont donc :
- Présidente : Mme Marie Trousdell, gestionnaire des soins infirmiers, Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke
- Vice-présidente : Mme Colette Rancourt, membre des comités exécutifs des conseils des infirmières et infirmiers, Centre de santé du Granit
- Secrétaire : Mme Nathalie Léonard, Service des programmes, Représentante du président-directeur général, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie

Quatre membres observateurs à la Commission multidisciplinaire de l'Estrie

Lors de son assemblée du 11 février 2004, le conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a désigné quatre personnes, pour un mandat d'un an, à titre de membres observateurs à la Commission multidisciplinaire de l'Estrie. Il s'agit de :

- Mme Nicole Veilleux, adjointe à la Direction des services professionnels, Institut universitaire de Sherbrooke;
- Mme Marie-Andrée Dupont, coordonnatrice, Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie;
- Mme Andrée Duquette, gestionnaire, Centre de santé de la MRC de Coaticook;
- Mme Nathalie Léonard, Service des programmes, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie.

De plus, un appel de candidatures a été fait en novembre 2003 suite à l'expiration du mandat de deux ans de certains membre de la Commission

multidisciplinaire. Les personnes suivantes ont été désignées membres au sein de la Commission multidisciplinaire pour un mandat de trois ans :

- M. Robert Bellefleur, professionnel du domaine social, désigné par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires de la région de l'Estrie;
- Mme Carolle Marcoux, gestionnaire du domaine social, désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires de la région de l'Estrie;
- Mme Karine Guillemette, personne des domaines techniques, désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires de la région de l'Estrie;
- Mme Suzanne Bédard, personne des domaines techniques, désignée par et parmi les membres des comités exécutifs des conseils multidisciplinaires de la région de l'Estrie;
- M. Michel Tousignant, désigné par et parmi les repré-

sentants des facultés et écoles d'enseignement universitaire dans les domaines de la santé, autres que la médecine et les soins infirmiers.

Pour sa part, le conseil d'administration de l'Agence régionale a nommé, sur recommandation de la Commission multidisciplinaire, M. Jean-Guy Bellerose, travailleur social au Centre jeunesse de l'Estrie, afin de combler la vacance du collège « Professionnel du domaine social » pour la durée non écoulée d'un mandat d'un an.

Enfin, la Commission multidisciplinaire a aussi désigné ses officiers pour un mandat d'un an. Les personnes élues sont donc :

Président : M. Jasmin Audet, gestionnaire du domaine de la réadaptation et des domaines de la santé

Vice-président : M. Guy Lemire, représentant des cégeps de la région

Secrétaire : Mme Johanne Turgeon, Service des programmes, représentante du président-directeur général, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie

Reconnaissance de deux nouveaux organismes communautaires

En février 2004, l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a reconnu deux nouveaux organismes communautaires à titre d'organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux, soit :

- Famillaction (maison de la famille, MRC de l'Or Blanc)
 - ateliers-conférences;
 - cours de premiers soins;
 - liste de gardiennes;
 - rencontres hebdomadaires des familles;
 - Club Med des tous petits;
 - organisation de fêtes et de diverses activités familiales adaptées aux saisons.
- Handicapable (organisme d'aide et d'entraide en déficience physique)
 - accueil, information et écoute des personnes dans un contexte de recherche de travail;
 - aide, entraide et animation par des rencontres individuelles et de groupe;
 - accompagnement.

Ces deux nouveaux organismes s'ajoutent donc aux quelques 140 autres organismes communautaires reconnus en Estrie dans le cadre du Programme régional de soutien aux organismes communautaires. Quatre organismes n'ont pas été retenus dans le cadre du processus de reconnaissance réalisé cet automne parce que leur dossier n'était pas conforme aux exigences contenues dans les orientations régionales à cet égard.

Nominations à deux conseils d'administration

Lors de son assemblée du 11 février 2004, le conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie a désigné Mme Diane Brunelle au conseil d'administration du Centre jeunesse de l'Estrie. Celle-ci remplace M. Mario Proulx, suite à sa démission.

Le conseil d'administration a également nommé Mme Colette Bisailon au conseil d'administration du Carrefour de la santé et des services sociaux du Val Saint-François. Celle-ci remplace Mme Constance Caron, suite à la démission de cette dernière.

Les deux nouveaux membres sont nommés pour la période non écoulée du mandat des membres ayant démissionnés.

Les assemblées du conseil d'administration

D'ici juin 2004, les assemblées du conseil d'administration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie auront lieu aux dates suivantes :

- le mercredi 10 mars 2004;
- le mercredi 14 avril 2004;
- le mercredi 28 avril 2004 (assemblée spéciale);
- le mercredi 12 mai 2004;
- le mercredi 9 juin 2004.

Ce bulletin d'information est produit par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie.

Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

Pour toute information supplémentaire sur un des sujets, vous pouvez communiquer avec l'Agence régionale au numéro (819) 566-7861.



300, RUE KING EST, BUREAU 300
SHERBROOKE (QUÉBEC) J1G 1B1

